

Éléments d'analyse historique sur la culture physique et sportive et la formation en EPS en Algérie : Périodes coloniale et anté-coloniale française

Institut
d'Éducation
Physique
et Sportive

M. M. HAMDI

Maître-assistant, chargé de cours à l'I.E.P.S.
Université d'Alger.

Introduction

Cinq ans après la promulgation de la nouvelle loi sur la culture physique et sportive⁽¹⁾, et même pas dix années que la première promotion de licenciés en EPS à l'université soit sortie⁽²⁾, que déjà on pense à la refonte générale du système de formation !

Ce fait, aussi paradoxal soit-il, peut avoir trois raisons essentielles :

- la première est, dirions nous, liée à la philosophie même de la vie où rien n'est éternel, n'est immuable. Tout s'use, dépérit et se renouvelle.
- la seconde, qui découle de la première, est que tout développement nécessite une perpétuelle remise en cause dûe à ce que les scientifiques appellent le «doute méthodologique», moteur de l'amélioration constante et du perfectionnement.

Les notes bibliographiques en pages 97 et 98

• enfin, la troisième, plus visible dans ce contexte, est liée à l'actuelle crise socio-économique que traversent plusieurs pays, particulièrement l'Algérie. L'unipolarité de la tendance à la mondialisation nous oblige à nous restructurer dans tous les domaines. L'université n'échappe pas à cette mouvance et doit revoir de plus près la formation qu'elle dispense¹⁹.

L'EPS, discipline universitaire et éducative par excellence, est aussi touchée par ce renouveau¹⁹. Cette tâche difficile et grandiose à la fois nécessite une recherche minutieuse et profonde que cet article n'a nullement l'ambition d'accomplir. Son objectif est plutôt d'essayer de déterminer quelques voies et moyens pour améliorer la formation dans ce secteur.

Cet objectif présente trois questions centrales :

- quelle est la situation actuelle de la formation en EPS en milieu universitaire ? d'où les questions sous-jacentes : quelle en est l'origine et quel en a été le cheminement ?
- Que peut-on retenir des expériences étrangères dans ce domaine ?
- Quelles peuvent être les corrections à apporter et les perspectives futures ?

Dans le cadre de ce questionnement, nos propos s'articulent autour des principaux points suivants :

- cerner d'abord la situation actuelle de la formation en EPS à l'université. Cependant, afin de mieux saisir le problème de la formation dans toute sa complexité, il faudrait le replacer dans son contexte socio-historique et culturel, c'est-à-dire retracer tout le cheminement de la formation de son origine à nos jours, déterminer ses objectifs et finalités etc... :
- donner des éléments de comparaison des systèmes de formation à l'étranger;
- enfin, dégager les points susceptibles d'être corrigés et les perspectives dans ce domaine.

Dans le présent article, nous nous limiterons à tracer les grandes lignes sur les pratiques corporelles et la formation durant les périodes coloniale et anté-coloniale françaises²¹.

Éléments sur la culture physique et sportive et la formation en EPS durant les périodes, coloniale et anté-coloniale françaises.

1. Bref aperçu sur la culture physique et la formation avant la colonisation française⁽⁶⁾.

Éléments d'analyse historique sur la culture physique et sportive et la formation en EPS en Algérie : Périodes coloniale et anté-coloniale française ; M. Hamdi I.E.P.S – Université d'Alger

L'étude historique montre que depuis l'antiquité jusqu'au 19^e siècle, la pratique corporelle et compétitive faisait partie du mode de vie de la société algérienne.

La chasse, l'équitation l'escrime, le tir à l'arc ou à l'arme à feu, la nage, le lancer du javelot, la marche, la course, le saut ...étaient autant d'exercices physiques préparatoires à la vie du citoyen, jeune comme adulte. Certes, ces exercices avaient une finalité guerrière ou utilitaire, néanmoins ils étaient régulièrement utilisés dans la vie quotidienne ⁽¹⁾.

Les qualités physiques, psychiques et morales telles que la force, l'endurance, l'adresse, le courage, la volonté ... ont été maintes fois citées avec éloquence par nombres d'auteurs pour qualifier l'algérien autochtone ⁽²⁾. A titre d'exemple, Ousseddik T., s'appuyant sur les oeuvres d'Appien L., Lacroix L. et d'autres, soulignait que l'algérien « vivait au sein de sa nature, sa constitution physique se développait harmonieusement et vivait jusqu'à un âge avancé » ⁽³⁾.

L'ACHERAF M., de son côté, notait que le mode de vie sain - la vie au grand air, l'hygiène du corps et l'absence d'alcool, les exercices physiques et l'instruction - faisait de lui (de l'algérien) « un homme au sens propre du terme » ⁽⁴⁾.

Dans le domaine de la formation, en plus des centres d'instructions et «zaouias» qui dispensaient un savoir intellectuel et religieux ⁽⁵⁾, le savoir moteur se transmettait soit d'une manière organisée - apprentissage guerrier, équitation et maniement d'armes - soit de façon spontanée par les jeux ⁽⁶⁾. Le maître d'armes, le père, le frère ou le parent étaient les courroies de transmission de cette connaissance. Certes, des centres spécifiques à l'EPS au sens moderne du terme n'existaient pas ⁽⁷⁾, mais on peut affirmer aujourd'hui que l'exercice corporel était quotidien et régulièrement présent dans la vie de tous les jours. Il était, selon la formule consacrée de BOURDIEU, un «habitus social».

2 - Culture physique, sport et formation durant la colonisation française.

Selon plusieurs auteurs, cette époque est marquée par une destruction et une déculturation de la société algérienne ⁽⁸⁾.

Dans le domaine de l'activité motrice, la colonisation s'accompagna directement ou indirectement d'une destruction des habitudes corporelles existantes. Parmi les mesures qui provoquèrent cet état de choses, on peut retenir :

Institut
d'Éducation
Physique
et Sportive

M.
HAMDI



- la confiscation des terres et du bétail, en particulier des chevaux ⁽¹⁵⁾;
- la destruction directe ou indirecte de l'artisanat, en particulier celui de l'armement : armes à feu, arcs, épées, lances etc ...sont interdits⁽¹⁶⁾;
- l'interdiction de déplacement : les rencontres, fêtes, joutes et compétitions habituelles disparaissent ⁽¹⁷⁾;
- enfin, l'interdiction de l'instruction, la confiscation des lieux du culte et des bains maures ou «hammams» (hygiène)⁽¹⁸⁾, qui achèvera cette oeuvre de «déculturation motrice».

L'Algérie, de cette manière, subissait la discipline des esprits et des corps par une répression et une destruction complètes de sa culture motrice⁽¹⁹⁾.

A partir de la fin du 19e siècle, d'autres pratiques issues d'Europe feront leur apparition graduelle dans les principales villes d'Algérie. Elles combleront petit à petit le vide laissé durant l'étape précédente ⁽²⁰⁾.

L'essor graduel de ces nouvelles activités jusqu'en 1962 correspond à :

- l'essor de l'éducation physique en Europe au 19e siècle en tant que facteur de préparation physique de la jeunesse pour une finalité guerrière ⁽²¹⁾. Sous l'impulsion de pédagogues, différents systèmes nationaux d'éducation physique et en particulier le système français d'Amoros, Hebert et Demeny, naissent ;

- le développement graduel - et souvent au détriment de l'éducation physique - du sport anglo-saxon à partir de la seconde moitié du 19e siècle : création des fédérations nationales et internationales, apparition des jeux olympiques modernes en 1896 et leur organisation par la France en 1900 et 1924, développement du spectacle sportif et du «business» dans ce domaine ...⁽²²⁾;

- la création du scoutisme au début du 20e siècle pour des fins éducatives et guerrières, et l'organisation par la France du grand jamborée international d'Alger à l'occasion du centenaire de la colonisation en 1930 ⁽²³⁾.

Juridiquement, la loi de 1901 réglementant les associations sportives, et l'introduction de l'EPS dans la sphère éducative assoieront définitivement l'institutionnalisation de ces pratiques⁽²⁴⁾.

Mais, qu'en est-il exactement pour les autochtones ?

Si, au départ - et pour des raisons multiples citées plus haut - les pratiques étaient réservées à de rares algériens, en particulier les fils de notables⁽²⁵⁾, ce n'est que vers les années vingt que les premiers clubs sportifs musulmans naissent. Ce mouvement culminera vers les années trente et la première décennie après la seconde guerre mondiale ⁽²⁶⁾.

Éléments d'analyse historique sur la culture physique et sportive et la formation en EPS en Algérie : Périodes coloniale et anté-coloniale française ; M. Hamdi I.E.P.S – Université d'Alger

Cependant, malgré cet engouement, les pratiques corporelles et sportives restèrent un «luxe» accessible uniquement à une infime minorité de la population citadine autochtone. A cet égard, la référence au bilan statistique le plus optimiste de Sigala L., nous donnera un aperçu sur les réalisations et le niveau de la pratique physique durant cette période.

Institut
d'Éducation
Physique
et Sportive

2 -1 En sport.

Faisant l'éloge de l'oeuvre française en Algérie, cet auteur avance que vers la fin des années cinquante, il y avait trente trois disciplines sportives pratiquées par près de 100 000 adhérents à 1900 associations sportives, et utilisant 516 installations diverses ⁽²⁹⁾.

M.
HAMDI

Une analyse plus détaillée des données montre que ces chiffres, quand bien même seraient-ils exacts, ne touchaient en réalité que la minorité Européenne qui vivait en Algérie et ce pour plusieurs raisons.

— Tout le palmarès cité par l'auteur - hormis trois disciplines dont l'impact populaire était certain - ne contient de rares exceptions que des noms d'étrangers. Même dans ces trois disciplines (football, Boxe et athlétisme), l'étude historique montre qu'elles ne prendront leur essor qu'à partir des années trente, pour cesser après le déclenchement de la lutte armée en 1954 ⁽³⁰⁾.

— Les chiffres cités concernent les centres urbains à forte densité de population Européenne (Alger, Oran, Constantine et Annaba). Quand on sait que 80% au moins de la population autochtone était rurale ⁽³¹⁾, on comprend mieux la destination de ces infrastructures.

— Le chiffre de 10 000 pratiquants sportifs (toutes disciplines confondues) n'est nullement une référence pour une pratique de masse. Ce chiffre ne représentait que 1% environ de la population totale de cette époque ⁽³²⁾ ;

— enfin, sur 516 installations - dont la moitié ne sont que des aires de jeu ⁽³³⁾ - et de l'avis même de l'auteur, la plus grande partie a été aménagée à partir de 1957, c'est à dire en pleine guerre quand l'algérien avait cessé toute activité sportive.

2-2 En éducation physique.

Selon le même auteur, au 1er octobre 1958, il y avait 72 salles d'EPS et 204 plateaux d'EPS aménagés avec leurs annexes. Il ajoute que l'enseignement était assuré par des maîtres et professeurs formés à partir de 1958 au CREPS (tab.1).

Type d'établissement	Nombre	Type d'installatio	Nombre	observation
Etablissement du 1 ^{er} degré (école normale)	06	Salle d'EPS Plateau d'EPS avec annexe (douches, vestiaires, local, matériel)	07 13	Construits ou en cours de construction
Eta. de 2 ^e degré (Lycée et collège)	48	Salle d'EPS Plateau d'EPS avec annexes Salle d'EPS	58 128 07	
Eta. d'enseig.techn. et école nationale	09	Plateau d'EPS avec annexes	63	

Tab.1 - installations sportives dans les établissements d'éducation (32)

L'analyse de ces données nous permettent de faire trois remarques essentielles :

— toutes les installations se trouvaient dans les établissements des secteurs appelés aujourd'hui «moyen et secondaire ou lycée», qui, par ailleurs, se situaient aux principaux centres urbains à forte densité de population européenne. Aucun chiffre explicite n'a été mentionné pour le secteur «primaire» ,

— de l'avis même de l'auteur, ces installations étaient en 1958 «construites ou en cours de construction». Ce qui laisse supposer qu'elles pouvaient être inachevées ou à l'état embryonnaire (du moins en partie). Ceci dénote le caractère politique de l'action de construction menée en pleine guerre de libération :

— enfin, la référence aux données de la scolarisation des jeunes autochtones en rapport à celles de la population (ci dessous), nous permettront de déterminer la fréquentation de ces installations.

Cycles	Années	Musulmans		Européens		Total	
		Total	Dont filles	Total	Dont filles	Total	Dont filles
primaire	1954	306215	80370	134848	66632	441063	147002
	1960	714744	268844	125305	59127	840079	327971
Moyen et secon.	1954	9810	1593	38918	17784	43728	19377
	1960	22745	6531	52040	25888	74785	32419
Techniq. et profes.	1954	5854	1934	6812	2522	12666	4456
	1960	13408	5178	9922	3463	23330	8641

Tab.2 : Les effectifs scolaires en Algérie ^(m) .

Éléments d'analyse historique sur la culture physique et sportive et la formation en EPS en Algérie : Périodes coloniale et anté-coloniale française ; M. Hamdi I.E.P.S – Université d'Alger

Année	Population	Année	Population	Année	Population
1856	2.300.400	1896	3.781.098	1936	6.201.144
1866	2.656.072	1906	4.477.788	1948	7.679.078
1876	2.478.936	1916	-	1954	8.449.332
1886	2.287.217	1926	5.150.756	1966	12.102.000

Institut
d'Éducation
Physique
et Sportive

M.
HAMDI

Tab. 3 Effectifs de la population algérienne autochtone ⁽²⁶⁾.

Un bref aperçu sur ces données nous permet de constater qu'en 1960, sur une population d'environ 10 millions d'habitants, même pas un demi pour cent (= 0,4 %) atteignait le cycle moyen, technique ou professionnel⁽²⁶⁾, ce qui dénote le caractère dérisoire de la pratique physique et sportive dans le monde de l'éducation de la jeunesse autochtone algérienne.

3 - L'université et la formation en EPS durant la colonisation française.

Selon MELIA J., le processus qui a conduit à la création de l'université algérienne sous domination coloniale prend sa naissance au début des années trente. En 1832, on commence à donner des cours d'arabe à Alger, et en 1846 à Constantine et Oran. L'académie d'Alger fut fondée en 1848, deux années plus tard, les médersas d'Alger, Constantine et Tlemcen furent réorganisées pour permettre l'ouverture d'écoles plus modernes de droit Musulman. Enfin, pour l'enseignement Islamique, la médersa de Constantine fut fondée en 1895⁽²⁷⁾.

Dans le domaine des autres sciences, à la suite d'initiatives privées, l'école préparatoire de médecine et de pharmacie fut créée en 1855. En 1879 l'enseignement supérieur d'Alger s'élargit pour créer trois nouvelles écoles : droit, lettres et sciences économiques. Le développement de ces écoles leur permettra de recouvrer en 1909 le titre de facultés⁽²⁸⁾.

Enfin, avec le développement des besoins économiques et sociaux de la métropole française et l'accroissement de sa population en Algérie, d'autres facultés et instituts verront progressivement le jour, principalement ceux qui répondent aux besoins des richesses algériennes; tels que l'institut de recherches sahariennes, l'institut d'études nucléaires etc...⁽³⁶⁾

Ainsi, il existait pratiquement deux enseignements supérieurs parallèles : un enseignement coranique et de droit musulman en arabe fréquenté par la population autochtone ; et un autre, destiné aux colons dans un but d'exploitation économique de l'Algérie. Comme le souligne Wardenburg par son organisation, ses formations et ses conditions d'accès, cette université était une université française qui obéissait à une logique coloniale qui faisait d'elle un instrument supplémentaire de domination politique, économique et administrative ⁽³⁶⁾. A titre d'exemple, le nombre d'étudiants musulmans admis à l'université jusque dans les années cinquante ne représentait qu'environ le 1/10^e de celui des européens (tab. 4).

Années	Musulmans	Européens	Total	Années	Musulmans	Européens	Total
1954	589	4583	5172	1959	814	5739	6553
1956	267	4433	4700	1960	1317	5931	7248
1957	421	4394	4815	1961	1372	5937	7309

Tabl. 4 : Les effectifs de la population universitaire en Algérie ⁽³⁶⁾.

Ajoutons à ces chiffres qu'en 1962, sur une population d'environ 10 millions d'habitants autochtones, il n'y avait que 8 diplômés dans le domaine technologique et agricole⁽³⁶⁾.

Dans le domaine des activités corporelles, l'institut d'EPS de l'université d'Alger a été créé en 1944, en remplacement du centre d'études supérieures d'EP qui existait à l'université depuis 1932. L'institut avait son siège à la faculté de médecine, et plus précisément depuis 1949 au laboratoire de physiologie de cette faculté. L'objectif de cet unique institut en Afrique du nord était de constituer en premier lieu une équipe de recherches appliquées à l'EPS, et en second lieu en faire un centre d'enseignement destiné à la formation des futurs professeurs d'EPS ⁽³⁷⁾.

Parallèlement, il existait une formation extra-universitaire destinée à encadrer les élèves des collèges et lycées aux séances d'EPS. Selon

Éléments d'analyse historique sur la culture physique et sportive et la formation en EPS en Algérie : Périodes coloniale et anté-coloniale française ; M. Hamdi I.E.P.S – Université d'Alger

Sigala L., au 1er octobre 1958, il existait deux centres de formation : celui des maîtres, et celui des professeurs d'EPS crée en 1958 (tab.5)

CENTRES	Type de formation	Admission	Lieu	Nombre	Capacité	Nbr. formé (1957)	Observation
CREPS	Maîtrise d'EPS		Alger Centre Groupes laïques	01	7	196	Construite en 1958 et détruit par incendie en 1962
CREPS	Professionat d'EPS		Alger BenAkhoum	01	226	—	

Institut d'Education Physique et Sportive

M. HAMDI

Tab. 5 La formation des cadres en EPS.

Il faut ajouter à ces types de formation, celles:

- des maîtres-nageurs : sauveteurs (une session par an) ;
- des stages pour instituteurs à partir de 1957 ;
- des stages pour la formation extrascolaire (sport)⁽⁴³⁾.

L'analyse de ces données permet les remarques essentielles suivantes :

- La formation n'était domiciliée que dans une seule ville (Alger) à très forte densité de population européenne;
- Cette formation était très sélective et, à l'image de la formation en général, trop peu d'autochtones y accédaient⁽⁴⁴⁾.
- Enfin, le nombre peu élevé des cadres en EPS (maîtres), comparé à celui de la population scolaire cité plus haut (là où le jeune autochtone était censé recevoir une éducation physique), permet de déduire que le secteur primaire était complètement délaissé, ce qui confirme le caractère sélectif de cette pratique.

Conclusion.

Ce bref aperçu historique sur la culture physique et sportive en Algérie avant et durant la colonisation française nous permet de tirer les conclusions suivantes :

- Avant la colonisation française : la pratique corporelle et compétitive a de tout temps existé en Algérie. Elle avait certes sa spécificité guerrière, mais elle répondait à un besoin quotidien dans la vie du peuple, et à des déterminants politiques, économiques et sociaux. Quelles que

soient ses finalités - hygiénique et de santé, rituelle ou de loisir, préparation guerrière ou de «travail» - elle faisait partie intégrante du mode de vie des populations rurale et citadine. L'exercice physique était un «habitus social» et ses valeurs étaient transmises au sein des tribus et de génération en génération par les maîtres d'armes ou les membres de la famille.

— Devant la colonisation française : en un peu plus d'un siècle, on vit tout le potentiel des exercices physiques, jeux ... des autochtones disparaître. Le peu qui en restera sera recouvert du mot péjoratif de «folklore». «L'habitus social corporel» est presque effacé au détriment de nouveaux exercices inaccessibles à l'écrasante majorité du peuple.

Même dans le monde de l'éducation ou l'enfant est censé recevoir une activité physique et sportive, l'école primaire en est dépourvue et l'accès sélectif à cette institution en général la rend dérisoire en rapport à la masse d'analphabètes.

Dans le domaine de la formation, il n'y a pratiquement qu'un seul centre qui forme un nombre infime de maîtres d'EPS, et où son système de sélection en fera un instrument supplémentaire de domination au profit du colonialisme.

Éléments d'analyse historique sur la culture physique et sportive et la formation en EPS en Algérie : Périodes coloniale et anté-coloniale française ; M. Hamdi I.E.P.S – Université d'Alger

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) - « Loi 89/03 portant création du système national de culture physique et sportive ». Alger, MJS, fév. 1989.
- (2) - La première promotion est sortie de l'I.E.P.S. d'Alger en 1986.
- (3) - Pour plus de détails, se référer à la « Note méthodologique et organisationnelle pour la commission de réforme des programmes de l'enseignement supérieur ». Alger, MESRS, oct., 1994.
- (4) - Une tentative de réforme des programmes d'enseignements de l'EPS à l'université a été déjà amorcée en 1991, mais ne déboucha, malheureusement, sur aucune décision finale : cf. « Projet de réforme des programmes d'enseignement de l'EPS à l'université ». Alger, 1991.
- (5) - Dans nos prochains articles, nous traiterons aussi bien de la pratique physique et sportive et la formation durant la période post-indépendance, que des autres points cités plus haut (systèmes de formation à l'étranger etc ...).
- (6) - Dans le présent paragraphe nous nous limiterons à donner quelques points de repère sur ces pratiques corporelles. Pour plus de détails, se référer à : Hamdi M. « Les prémisses socio-pédagogiques de la CPS en RADP » - Thèse de doctorat, Moscou 85 et HAMDI M. « La culture physique et sportive en Algérie : réalités et perspectives » in revue RSEPS, n° 2, 1994 p.15-24.
- (7) - A titre d'exemples consulter les travaux de Février P.A. « L'art funéraire et les images des chefs indigènes dans la Kabylie antique » in « Actes du Ier congrès d'études des cultures méditerranéennes et d'influence arabo-berbère », Alger, SNED, 1973. MERCIER J. « La chasse et les sports chez les arabes », Paris, Rivière, 1927 ; Katherine A. « Tams-tams appelés Brazaville », Moscou, Fiz, 1966 ; STOLBOV V. « Histoire de la culture physique et sportive », Moscou, Fiz, 1975.
- (8) - CAT E. « Petite histoire de l'Algérie avant 1830 », Alger, Jourdan, 1889 ; POMIÉ A. « Des races indigènes de l'Algérie et du rôle que leurs réserves leurs aptitudes », Oran, Libra, 1871 ; TRANSKI C. « Mémoire sur la colonisation française au nord de l'Afrique », Paris, Archives, 1828 ; DAUMAS E. « Mœurs et coutumes de l'Algérie », Paris Sindbad, 1988.
- (9) - OUSSEDDIK T. : « La berbérie » T1. Alger, INAL, 1989 p.112.
- (10) - LACHERAF M. : « Algérie, nation et société », Alger, SNED, 1978.
- (11) - *ibidem*.
- (12) - FABAR M., DAUMAS E. : « La grande Kabylie, études historiques », Paris, Hachette, 1848.
- (13) - A cette époque, il n'existait pas de centres spécialisés en EPS même en Europe. Ils n'apparaîtront qu'au 19^e siècle, suite aux conditions socio-historiques qui les ont engendrés. Pour plus de détails, se référer aux travaux de : KOUN L. « Histoire de la culture physique et sportive », Moscou, Raduga, 1982 ; DEGENST H. « Histoire de l'éducation physique », T2, Bruxelles, Deboeck, 1947 ; LEGRAND F.G. LADEGAILLERIE J. « L'éducation physique au 19^e et 20^e siècles », T1 et T2. Paris, Collin, 1970.
- (14) - Plusieurs travaux ont été publiés sur cette époque riche en événements. On peut se référer notamment à ceux de : KEDDACH M. « Histoire du nationalisme algérien », T1 et T2, Alger, SNED, 1981 ; JULIEN C.A. « Histoire de l'Afrique du nord », Alger, SNED, 1975 ; AGERON C.R. « Les algériens musulmans et la France 1871-1919 », T1 et T2, Paris, PUF, 1968 ; ALLEG H. et DOUZON J. : « La guerre d'Algérie », Paris, Temps actuels, 1981 ; FANON F. « sociologie d'une révolution » et « des damnés de la terre », Paris, Maspéro, 1966 et 1974 ; IBRAHIM A.T. « de la décolonisation à la révolution culturelle », Alger, SNED, 1981 ; LACHERAF M. op.cit.
- (15) - *ibidem*.
- (16) - LUCAS P. et VATIN J.C. « L'Algérie des anthropologues », Paris, Maspéro, 1975 p.219.
- (17) - LARCHER E. « Traité élémentaire de législation algérienne », Alger, Jourdan, 1903.
- (18) - PÉRREAU « Mémoire sur la place d'Oran : les hammams », Paris, Archives, carton H226 ; KHODJA H. « le miroir : aperçu historique et statistique sur la régence d'Alger », Paris, Sindbad, 1985.
- (19) - BENDADA Y. « Les élites sportives dans le mouvement révolutionnaire : 1918-1962 » mémoire de DEA, Paris, INSEP, 1978. BELABED M. « sport et prise de conscience nationale », mémoire de magister, Alger, ISTS, 1990.
- (20) - BELABED M., BENDADA Y. et HAMDI M. op.cit.
- (21) - Notons que du 5^e siècle (prise du pouvoir à Rome par l'aristocratie et le clergé) au 18^e siècle

Institut
d'Education
Physique
et Sportive

M.
HAMDI

- (révolution française de 1789)), les pratiques corporelles étaient rudement limitées, principalement à la préparation guerrière et à l'amusement de l'aristocratie, et ce, malgré l'influence à partir du 14e et 15e siècles (époque de la renaissance) de savants, pédagogues, écrivains ... tels que MERCURIALIS J., RABELAIS F., MONTAIGNE M., ROUSSEAU M., LOCKE J., etc ... L'éducation corporelle était réservée à une classe infime d'aristocrates; Ce n'est qu'au 19e siècle, après les guerres napoléoniennes, que la préparation physique sera incluse et systématisée comme moyen d'éducation de la jeunesse populaire (pour plus de détails se conférer aux travaux déjà cités de HAMDI M., LADEGAJLLERIE J., KOUN L., STALBOV).
- (22) - HAMDI M. op.cité, et GILLET B. «Histoire du sport». Paris, PUF, 1975.
- (23) - cf. BELABED M. op.cité et KOUN L., LADEGAJLLERIE J. op. cités.
- (24) - BENDADA Y., BELABED M., HAMDI M. op.cités.
- (25) - Il faut noter que l'un des objectifs politiques de cette époque était l'assimilation d'une certaine catégorie de la population autochtone. cf. SEROËNT C. 'L'éducation physique au service de la colonisation», Marseille, 1937, p.3.
- (26) - cf. BENDADA Y., BALABED M., HAMDI M. op.cités. Il faut noter aussi que chez les autochtones, ce mouvement sportif ne s'est pas répandu spontanément. La conjugaison de plusieurs facteurs politiques (prise de conscience nationale), économique et social (crises successives), culturel (nationalisme arabo islamique) y ont contribué.
- (27) - SIGALA L. «L'histoire illustrée des sports et de l'éducation physique en Algérie de 1946 à 1962», Montpellier, Africa Nostra, 1986.
- (28) - HAMDI M. op.cité.
- (29) - SAYAD A. ET BOURDIEU P. «Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie», Paris, Minuit, 1964.
- (30) - Annuaire statistique de l'Algérie, Alger, MPAT, 1979
- (31) - Là, l'auteur mélange délibérément les terrains, piscines...réglementaires avec les surfaces ou aires de jeu, bassin exigus d'apprentissage etc...
- (32) - SIGALA L. op.cité. p.7-14.
- (33) - Revue algérienne des sciences juridiques, économiques, sociales et politiques vol 5, n°2, juin 1968 p. 415.
- (34) - Annuaire statistique de l'Algérie, MPAT, 1979.
- (35) - Notons qu'à l'indépendance, sur environ 10 millions d'habitants, plus de la moitié avait moins de 20 ans (population scolarisable). Nous n'avons pas jugé utile de comparer ces chiffres à celui de la population scolarisée, pour la simple raison que ce qui nous intéresse ici, c'est le nombre de pratiquants d'une activité physique réglementée au sein de la population autochtone.
- (36), (37) - MELIA J. «Kistoire de l'université d'Alger», Paris, Maison du livre, 1950.
- (38) - Ibidem.
- (39) - WARDEBURG J.J. «des universités dans le monde arabe actuel», Paris, Mouton, 1966.
- (40) - Revue algérienne des sciences J., E., S. et P. op. cité.
- (41) - WARDEBURG J.J. op.cité.
- (42) - «Séance académique du 4 oct. 1959 à propos du cinquantième de l'université» in BELLABAD D. ET NANE A. «Essai d'étude critique sur la situation des activités physiques et sportives à l'université en Algérie», mémoire de licence, Alger, IEPS, 1990. Notons que l'on connaît aujourd'hui la véritable mission de recherche de tels instituts d'EPS affiliés aux facultés médicales universitaires. Comme le souligne JACKSON E., il s'agissait en fait d'essayer d'expliquer et banaliser, à l'aide d'une «pseudo science biotogique», les résultats sportifs de certains champions africains colonisés (boxe et athlétisme principalement). Enfin de compte, un tel institut n'était qu'un instrument de plus du système discriminatoire colonialiste. (Pour plus de détails, se référer à JACKSON E. «le mythe du développement du sport en Afrique», thèse de doctorat de 3e cycle, Paris, INSEP, 1978).
- (43) - SIGALA L; op. cité p:43-51.
- (44) - En 1962, il n'y avait aucun autochtone professeur d'EPS diplômé.